



Distribution: générale	Point 1 de l'ordre du jour
Date: 27 janvier 2020	WFP/EB.1/2020/1/2
Original: anglais	Adoption de l'ordre du jour
	Pour approbation

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Ordre du jour provisoire annoté

1. *Adoption de l'ordre du jour*

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, le Directeur exécutif soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa première session ordinaire de 2020. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

2. *Élection du Bureau et désignation du Rapporteur*

Conformément à l'article IV de son Règlement intérieur, le Conseil d'administration élit parmi les représentants des membres un Président, un Vice-Président et trois autres membres (qui, ensemble, constituent le Bureau), ainsi qu'un suppléant. Ceux-ci restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Chacun des membres du Bureau, ainsi que son suppléant, est choisi sur l'une des Listes des États figurant à l'appendice A du Statut du PAM.

Conformément à l'article XII et aux méthodes de travail établies, le Conseil peut désigner un Rapporteur parmi les représentants.

3. *Déclaration liminaire du Directeur exécutif*

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Directeur exécutif présente au Conseil un exposé oral sur les questions stratégiques actuelles et futures auxquelles le PAM est confronté.

4. *Questions de politique générale*

a) Point sur la feuille de route intégrée: Propositions relatives aux délégations de pouvoirs et autres modalités de gouvernance

Dans le contexte de la mise en œuvre de la feuille de route intégrée, le Secrétariat présente au Conseil un point sur les délégations de pouvoirs, **pour approbation**.

Le Conseil est également saisi, **pour information**, des observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

- b) Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement)*

Des informations actualisées sont communiquées aux membres du Conseil par le Secrétariat du PAM sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement en vue de la mise en œuvre du Programme 2030. Ce point de l'ordre du jour est présenté au Conseil **pour information**.

- c) Exposé oral sur les répercussions pour le PAM des orientations relatives aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et aux analyses communes de pays*

Le Secrétariat fera le point sur les orientations et leurs répercussions vis-à-vis du travail du PAM et de l'élaboration des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Ce point de l'ordre du jour est présenté au Conseil **pour information**.

5. **Rapports d'évaluation (pour examen)**

- a) Rapport succinct de l'évaluation stratégique de la capacité d'intervention du PAM dans les situations d'urgence (2011-2018) et réponse de la direction

Cette évaluation examine l'influence des systèmes et des procédures sur l'envergure, la couverture, la rapidité et la qualité des interventions du PAM, le rôle de la coordination et de l'approche sectorielle de l'aide humanitaire et l'activation ou la désactivation du mode intervention d'urgence.

- b) Rapport succinct de l'évaluation de la stratégie du PAM en matière de personnel (2014-2017) et réponse de la direction

Conformément à la disposition convenue préconisant d'évaluer les politiques du PAM dans un délai de quatre à six ans suivant leur approbation, cette évaluation examine la qualité de la stratégie du PAM en matière de personnel, ses modalités d'exécution et ses résultats.

6. **Questions opérationnelles**

- a) Révisions de plans stratégiques de pays et augmentations budgétaires correspondantes approuvées par le Conseil par correspondance

Le Conseil est saisi, **pour information**, de la révision du plan stratégique de pays ci-après, approuvée par correspondance:

- 1) Cambodge

* Ce point sera examiné durant la session.

- b) Révisions de plans stratégiques de pays concernant une intervention face à une crise et augmentations budgétaires correspondantes approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO après avoir été soumises aux États membres pour observations

Le Conseil est saisi, **pour information**, de la révision du plan stratégique de pays ci-après concernant une intervention face à une crise, approuvée par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués:

- 1) République démocratique du Congo
- c) Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles
- 1) Révisions de plans stratégiques de pays et de plans stratégiques de pays provisoires et augmentations budgétaires correspondantes approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2019

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les révisions de plans stratégiques de pays et de plans stratégiques de pays provisoires et les augmentations budgétaires correspondantes approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués.

- 2) Opérations d'urgence limitées et activités d'intervention immédiate approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2019

Le Conseil est saisi, **pour information**, d'un document résumant les opérations d'urgence limitées et les activités d'intervention immédiate approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués.

7. Questions d'organisation et de procédure

- a) Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2020-2021

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une mise à jour du programme de travail du Conseil pour l'exercice biennal 2020-2021 est présentée **pour information**.

8. Questions d'administration et de gestion

- a) Rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM

Par sa décision 2002/EB.2/17, le Conseil a recommandé d'inclure les éléments suivants dans le document que lui présente chaque année le Secrétariat concernant les rapports du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM:

- i) les observations du PAM sur les rapports du Corps commun d'inspection intéressant son travail reçus entre la présentation du document antérieur au Conseil et le 1^{er} octobre 2019;
- ii) la liste des rapports du Corps commun d'inspection publiés pendant l'année; et
- iii) l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage au sein des conseils d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présente chaque année **pour examen** au Conseil, à sa première session ordinaire, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus.

9. **Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2019 du Conseil d'administration**

Conformément à la décision que le Conseil a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 au sujet de ses méthodes de travail, le résumé des travaux de sa deuxième session ordinaire de 2019 lui est soumis **pour approbation**.

10. **Questions diverses**

- a) Désignation de cinq membres du Conseil d'administration devant siéger au jury chargé de désigner un membre du Comité d'audit

Le Conseil désignera cinq de ses membres devant siéger au jury qui procédera à la sélection d'un membre du Comité d'audit devant être nommé ou reconduit dans ses fonctions en 2020.

- b) Mesures concrètes en vue de l'application des recommandations du groupe de travail conjoint du Conseil d'administration et de la direction sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination, et exposé oral par les coprésidentes du groupe de travail

Le Secrétariat du PAM présentera les mesures concrètes prises pour donner suite aux recommandations formulées dans le rapport du groupe de travail conjoint Conseil/direction sur le harcèlement, le harcèlement sexuel, l'abus de pouvoir et la discrimination, que le Conseil a examiné à sa deuxième session ordinaire de 2019. Ce point de l'ordre du jour est soumis au Conseil **pour examen**.

Les co-présidentes du groupe de travail conjoint feront en outre un exposé oral sur les activités menées depuis la dernière session du Conseil.

- c) Rapport sur la visite sur le terrain des membres du Conseil d'administration du PAM au Bangladesh

Le rapport sur la visite sur le terrain des membres du Conseil d'administration du PAM au Bangladesh en 2019 est présenté au Conseil **pour information**.

- d) Exposé oral sur les préparatifs du Sommet des Nations Unies de 2021 sur les systèmes alimentaires*

À la demande du Bureau, le Secrétariat fera régulièrement un bref point sur les activités menées par les organismes ayant leur siège à Rome pour préparer le Sommet des Nations Unies de 2021 sur les systèmes alimentaires. Ce point de l'ordre du jour est soumis au Conseil **pour information**.

- e) Lignes directrices pour les visites sur le terrain des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes, et pour les visites conjointes sur le terrain des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM

Les secrétariats des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM proposent d'un commun accord un recueil harmonisé de lignes directrices pour les visites sur le terrain, qui serviront de cadre de référence, à appliquer avec souplesse, pour préparer lesdites visites, compte tenu des spécificités de chacun des organismes ainsi que du pays et du contexte concernés. Ce point de l'ordre du jour est soumis au Conseil **pour information**.

11. **Vérification des décisions et recommandations adoptées**

Le Conseil est saisi d'un projet de document contenant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours pour en vérifier l'exactitude.